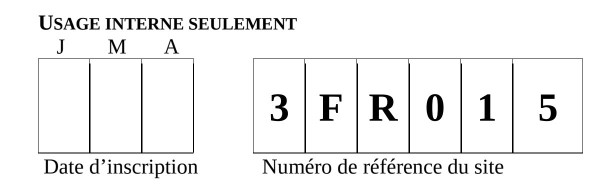
Fiche descriptive sur les zones humides Ramsar (FDR)- version 2009-2012

Peut être téléchargée de : http://www.ramsar.org/ris/key_ris_index.htm

Catégories approuvées dans la Recommandation 4.7(1990) modifiée par la Résolution VIII.13 de la 8e Session de la Conférence des Parties contractantes (2002) et par les Résolutions IX.1 Annexe B, IX.21 et IX.22 de la 9e Session de la Conférence des Parties contractantes (2005)

1. Nom et adresse du rédacteur de la FDR :

Ligue de Protection des Oiseaux d'Anjou
Maison de la Confluence
10 rue de Port Boulet
49080 Bouchemaine
02.41.44.44..22
anjou@lpo.fr



2. Date à laquelle la FDR a été remplie ou mise à jour : novembre 2011

3. Pays : France

4. Nom du site Ramsar :

Basses Vallées Angevines, marais de Basse Maine et de Saint-Aubin (Maine-et-Loire)

5. Inscription d'un nouveau site Ramsar ou mise à jour d'un site déjà inscrit :

Cette FDR concerne (veuillez ne cocher qu'une seule case)
a) l'inscription d'un nouveau site Ramsar [] ; ou
b) des informations mises à jour sur un site Ramsar déjà inscrit [x]

6. Pour les mises à jour de FDR seulement : changements apportés au site depuis son inscription ou depuis la dernière mise à jour :

a) Limites et superficie du site

Les limites et la superficie du site Ramsar sont inchangées [x]
ou
Si les limites du site ont changé :
i) les limites ont été marquées plus précisément **[]** ; ou
ii) les limites ont été agrandies **[]** ; ou
iii) les limites ont été réduites** **[]**
et/ou
Si la superficie du site a changé :
i) la superficie a été mesurée avec plus de précision **[]** ; ou
ii) la superficie a été agrandie **[]** ; ou
iii) la superficie a été réduite** **[]**

** Note importante : si les limites et/ou la superficie du site inscrit sont réduites, la Partie contractante doit avoir suivi les procédures établies par la Conférence des Parties contractantes dans l'annexe à la Résolution IX.6 de la COP9 et avoir fourni un rapport, conformément au paragraphe 28 de cette annexe, avant de soumettre une FDR à jour.

b) Décrire brièvement tout changement majeur intervenu dans les caractéristiques écologiques du site Ramsar, y compris dans l'application des Critères depuis la FDR précédente :

---

7. Carte du site :
Voir annexe III de la *Note explicative et mode d'emploi* pour des orientations précises sur la fourniture de cartes appropriées, y compris de cartes numériques.

a) Une carte du site, avec des limites clairement marquées est incluse sous la forme suivante :

i) une copie imprimée (nécessaire pour inscription du site sur la Liste de Ramsar) : **[x]**
ii) une carte électronique (c.-à-d. JPG ou image ArcView) : [x]
iii) un fichier SIG avec des vecteurs géoréférencés des limites du site et des tableaux des attributs []

b) Décrire brièvement le type de délimitation appliqué :
P. ex. les limites sont celles d'une aire protégée existante (réserve naturelle, parc national, etc.) ou correspondent aux limites d'un bassin versant ; ou suivent des limites géopolitiques (p. ex. une juridiction locale) ou des limites physiques telles que des routes ou les berges d'un plan d'eau, etc.

Les limites s'appuient en partie sur la ZICO "PL06 - Basses Vallées Angevines : Marais de Basse-Maine, Île de Saint-Aubin," ainsi que les connaissances liées aux inventaires ZNIEFF. Le champ d'expansion de crue est une composante majeure dans la délimitation.

---

8. Coordonnées géographiques (latitude/longitude, en degrés et minutes) : 47° 33' N - 0° 32' O

---

9. Localisation générale :
Indiquer dans quelle partie du pays et dans quelle(s) grande(s) région(s) administrative(s) le site se trouve, ainsi que la localisation de la grande ville la plus proche.
Région des Pays de la Loire, département de Maine-et-Loire ; nord d'Angers

---

10. Élévation : 14-30 mètres

11. Superficie : 7 136 hectares

---

12. Description générale du site :
Bref paragraphe résumant les principales caractéristiques écologiques et l'importance de la zone humide.
Vaste plaine alluviale à la confluence des rivières Mayenne, Sarthe et Loir et une partie du val de Maine (prairies inondables en aval d'Angers). En période d'inondations, les basses vallées angevines peuvent former un immense lac de 20 à 30 km de long sur 6 km de large.
Le lit majeur des cours d'eau est occupé par des prairies de fauche dont la végétation est caractérisée par diverses associations de la prairie permanente inondable (en majorité : *Gratiolo officinalis-Oenanthetum fistulosae* et *Senecio aquatici-Oenanthetum mediae*) et par un maillage très lâche d'alignements d'arbres à base de frênes et de saules. De tout temps le site est exploité par des pratiques de fauche et de pâturage extensif, liées aux conditions stationnelles hydrologiques.

---

13. Critères Ramsar :
Cochez la case située sous chaque critère justifiant l'inscription de ce site Ramsar. Voir annexe II de la *Note explicative et mode d'emploi* pour les critères et les orientations concernant leur application (adoptés dans la Résolution VII.11). Tous les critères applicables doivent être cochés.

1	2	3	4	5	6	7	8	9
[x]	[x]	[x]	[x]	[x]	[x]	[]	[x]	[]

---

14. Justification des Critères mentionnés dans la rubrique 13 ci-dessus **:**
Justifier chaque critère l'un après l'autre, en indiquant clairement à quel critère s'applique la justification (voir annexe II pour des orientations sur les formes acceptables de justification).

c1 - Vaste plaine alluviale de confluence régulièrement inondée ; habitats naturels caractéristiques.
c2 - Site majeur pour la migration (anatidés, limicoles), l'hivernage (anatidés…) et la reproduction d'oiseaux (Râle des genêts, Marouette ponctuée, passereaux prairiaux, limicoles, ardéidés).
c3 - Le site est à la fois important pour la conservation d'espèces en difficulté et le maintien global des populations d'oiseaux d'eau (plus de 20 000 oiseaux d'eau régulièrement).
c4 - Site essentiel pour la reproduction du Râle des genêts (75 % de la population nationale en 2011) et du Tarier des prés.
c5 - Le site accueille régulièrement plus de 20 000 oiseaux d'eau.
c6 - C'est le cas pour : Râle des genêts, Combattant varié, Aigrette garzette, Grande aigrette, Oie cendrée, Canard pilet, Canard souchet, Grand Cormoran, Pluvier doré, Vanneau huppé, Barge à queue noire.
c8 - Circulation et/ou reproduction de poissons migrateurs remontant par la Loire (Anguille européenne, Grande alose, Alose feinte, Lamproie marine), reproduction importante du Brochet.

---

15. Biogéographie (information requise lorsque le Critère 1 et/ou le Critère 3 et/ou certains points du Critère 2 s'appliquent au site à inscrire) **:**
Nommer la région biogéographique où se trouve le site Ramsar et indiquer le système de régionalisation biogéographique appliqué.

a) région biogéographique : Atlantique

b) système de régionalisation biogéographique (citer la référence) **:** Décision de la Commission européenne du 18 décembre 2006, concernant le formulaire d'information d'un site proposé comme site Natura 2000 (97/266/CE), carte des régions biogéographiques.

---

16. Caractéristiques physiques du site :
Décrire, le cas échéant, la géologie, la géomorphologie ; les origines - naturelles ou artificielles ; l'hydrologie ; le type de sol ; la qualité de l'eau ; la profondeur et la permanence de l'eau ; les fluctuations du niveau de l'eau ; les variations dues aux marées ; la zone en aval ; le climat général ; etc.

Les rivières ont constitué une large vallée alluviale tapissée d'alluvions modernes de texture sablo-limoneuse pouvant aller jusqu'à 5 mètres de profondeur, formant une basse terrasse et constituant un aquifère particulièrement important. Les Basses Vallées Angevines sont drainées par la Mayenne, la Sarthe et le Loir qui confluent au nord d'Angers pour former l'île Saint-Aubin (600 ha) et la rivière la Maine qui, véritable goulet d'étranglement à l'origine des inondations en amont, parcourt 11 km avant d'atteindre la Loire. L'hydrologie de cette zone est déterminée par l'apport des affluents mais aussi de la Loire en raison des faibles pentes d'écoulement.

---

17. Caractéristiques physiques du bassin versant :
Décrire la superficie, les caractéristiques géologiques et géomorphologiques générales, les types de sols principaux et le climat (y compris le type climatique).

Ce territoire est soumis à un climat nettement océanique tempéré, caractérisé par des hivers peu rigoureux et des étés doux. Influence maritime constante et forte nébulosité. La pluviométrie annuelle est de 670 mm avec un été relativement sec et un automne et un hiver pluvieux. D'un point de vue géologique, secteur de jonction entre le Massif armoricain et le Bassin parisien.

---

18. Valeurs hydrologiques :
Décrire les fonctions et valeurs de la zone humide du point de vue de la recharge de l'eau souterraine, de la maîtrise des crues, du captage des sédiments, de la stabilisation des rives, etc.

Vaste secteur d'épandage de crues des trois rivières : Mayenne, Sarthe, Loir, avant l'étranglement de la Maine puis la confluence avec la Loire.

---

19. Types de zones humides :

a) présence :

Encercler ou souligner les codes correspondant aux types de zones humides du « Système de classification des types de zones humides » Ramsar présents dans le site Ramsar. Les descriptions des codes correspondants aux types de zones humides figurent dans l'annexe I à la *Note explicative et mode d'emploi*.

Marine/côtière : **A • B • C • D • E • F • G • H • I • J • K • Zk(a)**

Continentale : **L • M • N • O • P • Q • R • Sp • Ss • Tp Ts • U • Va • Vt • W • Xf • Xp • Y • Zg • Zk(b)**

Artificielle : **1 • 2 • 3 • 4 • 5 • 6 • 7 • 8 • 9 • Zk(c)**

b) dominance :

Énumérer les types de zones humides identifiés sous a) ci-dessus par ordre de dominance (en superficie) dans le site Ramsar, en commençant par le type de zone humide qui a la plus grande superficie.

M > 4 > N > O > P

M -- Rivières/cours d'eau/ruisseaux permanents.
4 -- Terres agricoles saisonnièrement inondées.
N -- Rivières/cours d'eau/ruisseaux saisonniers/intermittents/irréguliers.
O -- Lacs d'eau douce permanents (plus de 8 hectares).
P -- Lacs d'eau douce saisonniers/intermittents (plus de 8 hectares ; y compris lacs des plaines d'inondation).

20. Caractéristiques écologiques générales :

Préciser la description, s'il y a lieu, des principaux habitats, types de végétation, communautés végétales et animales présents dans le site Ramsar, ainsi que les services écosystémiques du site et les avantages qui en sont issus.

Le milieu est caractérisé par deux grands groupements végétaux : dans les secteurs les plus bas, longuement inondés, le groupement à gratioles, prairies hygrophiles assez rases caractérisées par différentes espèces telles que la Gratiole officinale *Gratiola officinalis*, la Cardamine à petites fleurs *Cardamine parviflora*, le Ceraiste douteux *Cerastium dubium*, la Stellaire des marais, l'Inule d'Angleterre *Inula britannica* ; dans les secteurs d'altitudes moyennes à hautes, submergés moins longtemps, le groupement plus mésophile à fritillaires. Ces deux associations, comme leurs espèces constitutives, sont centrées sur la vallée de la Loire (lit majeur). Leur pérennité est donc étroitement dépendante du devenir des Basses Vallées Angevines.

Habitats d'importance communautaire : prairies maigres de fauche de basse altitude (*Alopecurus pratensis*, *Sanguisorba officinalis*) ; eaux stagnantes, oligotrophes à mésotrophes avec végétation du Littorelletea uniflorae et/ou du Isoëto-Nanojuncetea ; eaux oligo-mésotrophes calcaires avec végétation benthique à *Chara spp.* ; mégaphorbiaies hygrophiles d'ourlets planitiaires et des étages montagnard à alpin ; forêts alluviales à *Alnus glutinosa* et *Fraxinus excelsior (Alno-Padion*, *Alnion incanae*, *Salicion albae)* ; rivières des étages planitiaire à montagnard avec végétation du Ranunculion fluitantis et du Callitricho-Batrachion ; lacs eutrophes naturels avec végétation du Magnopotamion ou Hydrocharition.

21. Flore remarquable :

Fournir des informations supplémentaires sur des espèces particulières et les raisons pour lesquelles elles sont remarquables (en complétant si nécessaire l'information fournie à la rubrique 14. Justifier l'application des critères en indiquant, par exemple, les espèces/communautés qui sont uniques, rares, en danger ou importantes du point de vue biogéographique, etc. *Ne pas ajouter ici de liste taxonomique des espèces présentes – cette liste peut être fournie en tant qu'information complémentaire à la FDR.*

Plantes d'intérêt patrimonial : une scrofulariacée, la Gratiole officinale *(Gratiola officinalis)* est répandue, et localement abondante, sur tout le périmètre, quand ses conditions de vie sont réunies.

C'est la seule espèce officiellement protégée au niveau national. D'autres espèces sont néanmoins remarquables, du fait de l'état de leurs populations en France : la Stellaire des marais *(Stellaria palustris),* cariophyllacée, observée entre autres sur l'île Saint-Aubin, est rare en France (Atlas partiel de Dupont, 1990) ; les Basses Vallées comptent d'importantes populations de Fritillaire pintade *(Fritillaria meleagris),* liliacée endémique européenne qui régresse en France suite aux aménagements hydrauliques ; le Trèfle maritime *(Trifolium squamosum)*, légumineuse de répartition méditerranéo-atlantique a été répertoriée en plusieurs points (Cheffes, Juvardeil, prairies de la Baumette).

Groupements végétaux remarquables : la répartition des faciès les plus intéressants est déterminée par la topographie et diffère peu selon les vallées (Mayenne, Sarthe, Loir et Maine) : dans les secteurs les plus bas, longuement inondés, se développe le groupement à gratioles (Gratiolo-oenanthetum fistulosae), prairie hygrophile assez rase, caractérisée par la Gratiole officinale *(Gratiola officinalis),* la Cardamine à petites fleurs *(Cardamine parviflora),* le Céraiste douteux *(Cerastium dubium),* la Stellaire des marais *(Stellaria palustris)*, l'Inule d'Angleterre *(Inula britannica)* ; le groupement plus mésophile à fritillaires, appelé localement "gogane" (Oenanthetum mediae), submergée moins longtemps car occupant une position moyenne à haute, est également caractérisé par l'orchidée à fleurs lâches *(Orchis laxiflora)*. Ces deux associations, comme leurs espèces constitutives aux strictes exigences écologiques, sont centrées sur la vallée de la Loire (lit majeur selon l'étude de DE FOUCAULT, 1984). Leur pérennité est donc étroitement dépendante du devenir des Basses Vallées Angevines. Très localement dans la vallée du Loir (Ouest Villevêque et Nord Écouflant), se développent des pelouses sèches thermophiles à Armérie des sables (*Armeria alliacea* -plantaginacée) méditerranéo-atlantique et Armoise champêtre *(Artemisia campestris)* sur sable calcarifère. La conversion en pinède ou carrière est à éviter sur ces sites.

22. Faune remarquable :

Fournir des informations supplémentaires sur des espèces particulières et les raisons pour lesquelles elles sont remarquables (en complétant si nécessaire l'information fournie à la rubrique 14. Justifier l'application des critères en indiquant, par exemple, les espèces/communautés qui sont uniques, rares, en danger ou importantes du point de vue biogéographique, etc., en fournissant des données de recensement. *Ne pas ajouter ici de liste taxonomique des espèces présentes – cette liste peut être fournie en tant qu'information complémentaire à la FDR.*

Le site des Basses Vallées Angevines (périmètre Ramsar) accueille désormais la plus importante population de Râle des genêts (Crex crex) : en 2011, le site héberge 75 % de la population nationale. À l'échelle de la France, il ne reste plus que 300-350 mâles chanteurs.
Une étude menée entre 2003 et 2007 montre l'intérêt remarquable du site pour les passereaux prairiaux et en particulier pour le Tarier des près (espèce menacée à l'échelle nationale) : les Basses Vallées Angevines accueilleraient une population de l'ordre de 1 600-2 500 couples (NOËL *et al.*, à paraître).
Le site accueille depuis 2004, le Castor d'Europe : l'espèce semble bien s'implanter, 3-4 unités familiales ont été recensées.
Le site héberge également une entomofaune remarquable, divers travaux ont mis en évidence l'intérêt du site pour certains groupes :
- Odonates : VILLENAVE & CLOUPEAU, 2003 ; VILLENAVE-CHASSET J., 2008.
- Araignées : NOËL F. *et al.*, 2005.
- Orthoptères : NOËL F. & SÉCHET E., 2008.

23. Valeurs sociales et culturelles :

a) Décrire les éventuelles valeurs sociales et culturelles du site : p. ex., production halieutique, foresterie, importance religieuse, sites archéologiques, relations sociales avec la zone humide, etc. Établir la distinction entre l'importance historique/archéologique/religieuse et les valeurs socio-économiques actuelles.

Valeur paysagère forte (proximité de la ville d'Angers). Importance halieutique emblématique (frayères à brochets). Valorisation agro-commerciale : label de production de viande bovine « l'Éleveur et l'Oiseau ».

b) Le site est-il considéré d'importance internationale parce qu'il possède, outre les valeurs écologiques pertinentes, des valeurs culturelles importantes, matérielles et non matérielles, liées à ses origines, à la conservation de la nature et/ou au fonctionnement écologique ?

Si oui, cocher cette case **[x]** et décrire cette importance selon l'une, au moins, des catégories suivantes :

i) sites qui fournissent un modèle d'utilisation rationnelle des zones humides, comme démonstration de l'application de connaissances et méthodes traditionnelles de gestion et d'utilisation conservant les caractéristiques écologiques des zones humides ;

La mise en valeur agricole par l'élevage nécessite une connaissance du terrain et des pratiques particulières. Elle permet de maintenir les habitats naturels qui font l'intérêt du site.

ii) sites possédant des traditions ou un passé culturels exceptionnels datant de civilisations passées qui ont eu une influence sur les caractéristiques écologiques des zones humides ;

iii) sites sur lesquels les caractéristiques écologiques des zones humides dépendent de l'interaction avec les communautés locales ou les populations autochtones ;

L'élevage extensif est la pratique agricole qui permet le maintien des caractéristiques des habitats, en particulier en faveur des oiseaux.

iv) sites sur lesquels des valeurs non matérielles dignes d'intérêt sont présentes, par exemple des sites sacrés, et dont l'existence est étroitement liée avec le maintien des caractéristiques écologiques de la zone humide.

---

24. Régime foncier/propriété :

a) dans le site Ramsar :

Propriétés privées à l'exception du lit mineur des rivières appartenant au domaine public fluvial (Conseil général de Maine-et-Loire) ; propriétés communales (env. 900 ha) ; propriétés de la Ligue de Protection des Oiseaux (env. 410 ha), propriété fondation pour les habitats de la faune sauvage (env. 180 ha) ; de la Fédération de pêche, de l'Institue National de la recherche agronomique (INRA) et de l'État.

b) dans la région voisine :

---

25. Occupation actuelle des sols (y compris l'eau) :

a) dans le site Ramsar :

Agriculture, sylviculture, tourisme fluvial, pêche amateur, chasse au gibier d'eau, activités diverses de loisirs.

b) dans la région voisine/le bassin versant :

Zones urbaines, agriculture, sylviculture.

---

26. Facteurs (passés, présents ou potentiels) défavorables affectant les caractéristiques écologiques du site, notamment les changements dans l'occupation des sols (y compris l'eau) et les projets de développement :

a) dans le site Ramsar :

Fragilité de l'élevage, populiculture, pression de chasse sur certains secteurs, équipements de loisirs, infrastructures routières, extraction de granulats.

b) dans la région voisine :

27. Mesures de conservation en vigueur :
a) Faire la liste des catégories et statuts juridiques des aires protégées au plan national et/ou international, y compris les relations aux limites du site Ramsar ;
En particulier, si le site est en partie ou totalement un Bien du patrimoine mondial et/ou une Réserve de biosphère de l'UNESCO, veuillez donner le nom du site selon ces inscriptions.

Inventorié en ZNIEFF ; inventorié en ZICO ; Site d'Importance Communautaire ; Zone de Protection Spéciale ; action communautaire pour l'environnement (ACE puis LIFE) qui a permis une maîtrise foncière associative de parcelles, la réalisation d'études approfondies sur le râle des genêts et la flore, l'établissement de conventions de gestion ; Mesures Agro-Environnementales sur 6 400 ha (conventions de gestion avec les agriculteurs pour le maintien de pratiques agricoles respectueuses de l'environnement) ; Zonage agriculture/forêt (arrêté préfectoral de réglementation des boisements) ; prise en compte dans le Schéma directeur de l'agglomération angevine.
Continuité avec le Site d'Importance Communautaire et la Zone de Protection Spéciale de la Vallée de la Loire de Nantes aux Ponts-de-Cé. Ce secteur de la vallée de la Loire est également classé au patrimoine mondial de l'UNESCO.
Un programme Life + Râle des genêts est validé pour la période 2011-2015.

b) Le cas échéant, faire la liste des catégories UICN pour les aires protégées (1994) qui s'appliquent au site (cocher la case ou les cases pertinente(s))

Ia **[] ;** Ib **[] ;** II **[] ;** III **[] ;** IV **[] ;** V **[] ;** VI **[]**

c) Existe-t-il un plan de gestion approuvé officiellement ? Est-il appliqué ?
Document d'objectifs Natura 2000 du site des Basses Vallées Angevines.

d) Décrire toute autre pratique de gestion actuelle :
Acquisitions foncières par associations et collectivités locales.

28. Mesures de conservation proposées mais pas encore appliquées :
Par exemple, un plan de gestion en préparation ; une proposition officielle de création d'une aire légalement protégée, etc.

29. Recherche scientifique en cours et équipements :
Par exemple, expliquer les projets de recherche en cours, y compris la surveillance de la diversité biologique ; indiquer s'il existe une station de recherche de terrain, etc.
Dans le cadre de ses missions la LPO Anjou effectue différents suivis d'espèces ou des inventaires. Depuis plus de 20 ans, par exemple sur le Râle des genêts. Depuis les années 1990, des opérations de baguage d'oiseaux sont réalisées sur les terrains de la LPO (roselière de 0,5 ha avec superficie égale attenante conduite en mégaphorbiaie).

Depuis 2009, la Faculté des sciences d'Angers (Université d'Angers - Belle-Beille) travaille sur la problématique des oiseaux prairiaux. Depuis 2011, une thèse portant sur le Râle des genêts est en cours, ainsi qu'une thèse sur les passereaux nicheurs des prairies alluviales de la vallée de la Loire. En parallèle, une thèse sur la faune du sol (araignées, carabiques) en relation avec les pratiques agricoles est menée (Université d'Angers).

Dans le cadre d'un LIFE+ Râle des genêts (2011-2015), porté par la LPO, le Faculté des sciences d'Angers et la LPO Anjou vont travailler ensemble en faveur de l'espèce.

30. Activités actuelles de communication, éducation et sensibilisation du public (CESP) relatives au site ou bénéfiques au site :

Par exemple, centre d'accueil de visiteurs, tours d'observation et sentiers nature, brochures d'information, infrastructures d'accueil pour les écoles, etc.

La Maison de l'Environnement (ville d'Angers) située au lac de Maine organise des sessions de sensibilisation et de découverte de la faune sauvage. La LPO Anjou organise également des sorties de découverte à destination de publics scolaires ainsi que pour le grand public.

Angers Loire Métropole (ALM) finance un programme d'éducation à l'environnement dans les Basses Vallées Angevines, ce dernier est coordonné par la LPO Anjou et s'appuie sur différents acteurs du territoire : Ablette Angevine, Fédération Départementale des Chasseurs, Maison de l'Environnement à Angers, Maison de la rivière à Cheffes sur Sarthe, …

ALM met en place également des équipements d'accueil du public (p. ex. observatoire).

31. Loisirs et tourisme actuels :

Indiquer si la zone humide est utilisée à des fins de loisirs et/ou tourisme ; mentionner le type, la fréquence et le nombre de visiteurs.

Tourisme fluvial important : pénichettes, canoë-kayak. Le nombre de pratiquants pour cette dernière discipline a connu un réel essor ces dernières années.
Les activités de randonnée pédestres, jogging, balade à vélo, balade à cheval s'y développent également.

32. Juridiction :

Indiquer la juridiction territoriale, par exemple état/région et fonctionnelle/sectorielle, par exemple ministère de l'Agriculture/ministère de l'Environnement, etc.

Ministère de l'Écologie, du Développement Durable, des Transports et du Logement.
Ministère de l'Agriculture, de l'Alimentation, de la Pêche, de la Ruralité et de l'Aménagement du Territoire.
Communes.

33. Autorité de gestion :

Fournir le nom et l'adresse du bureau, de l'organisme, de l'organisation directement responsable de la gestion de la zone humide. Dans la mesure du possible, fournir aussi l'intitulé du poste et/ou le nom de la personne ou des personnes responsables pour la zone humide.

La structure opératrice du site Natura 2000 des Basses Vallées Angevines (le périmètre du site Ramsar est compris à l'intérieur du site Natura 2000) est la collectivité territoriale :
Angers Loire Métropole (ALM)
83, rue du Mail CS 80011
49020 Angers cedex 02, France
Contact : Aurélie Dumond, aurelie.dumond@angersloiremetropole.fr

ALM est épaulé par deux opérateurs techniques associés :

Chambre d'Agriculture de Maine-et-Loire
14, Avenue Joxé
CS 80646
49006 Angers cedex 01, France
Contact : François Oudot,
francois.oudot@maine-et-loire.chambragri.fr

Ligue pour la Protection des Oiseaux Anjou
Maison de la Confluence
10, rue de Port Boulet
49080 Bouchemaine
Contact : Gilles Mourgaud, anjou@lpo.fr

La LPO intervient également sur ses acquisitions (effectuées dans le cadre de l'ACE/LIFE). Elle est propriétaire de 410 ha de prairies (convention ou bail avec des exploitants pour la gestion).

La Fédération Départementale des Chasseurs est également propriétaire de terrains sur l'île Saint-Aubin et sur les prairies de la Baumette. Elle œuvre pour le rachat de parcelles de peupliers après exploitation pour leur réhabilitation en prairies de fauche.
L'association locale l'Ablette Angevine détient également des canaux sur l'île Saint-Aubin qu'elle gère à des fins piscicoles.
À ces différentes structures s'ajoutent des syndicats de marais, les communes et les privés.

---

34. Références bibliographiques :
Références scientifiques et techniques seulement. Si un système de régionalisation biogéographique est appliqué (voir 15 ci-dessus), veuillez indiquer la référence complète de ce système.

À rajouter aux références déjà mentionnées depuis la description du site :

- ***Articles & rapports :***

BESLOT É. (Coord.), 2007. *Synthèse régionale 2006. Le Râle des genêts en Pays de la Loire, déclinaison de l'enquête nationale 2006*. LPO Anjou/DIREN Pays de la Loire, 26 p. + annexes.

BESLOT É. (Coord.), 2009. *Bilan des recensements 2009 Râle des genêts en Pays de la Loire*. LPO Anjou/DREAL Pays de la Loire, 11 p. + annexes.

BESLOT É., 2010. Présence prolongée du Crabier chevelu *Ardeola ralloides* en Maine-et-Loire en 2008 et 2009. *Crex*, 11 : 49-52.

BESLOT É., DORTEL F. (coord.), 2009. *Le Râle des genêts en Pays de la Loire : état des lieux des connaissances. Synthèse régionale*. LPO Anjou/LPO Loire-Atlantique/DREAL des Pays de la Loire, 43 p.

BESLOT É., NOËL F. (coord.), 2009. *La Fritillaire pintade (Fritillaria meleagris Linné 1753) en Maine-et-Loire : synthèse de l'enquête 2007-2008*. LPO Anjou/Conseil Général de Maine-et-Loire, 16 p. + annexes.

BESNARD A., 2009. *Distribution et sélection d'habitat chez les espèces d'oiseaux prairiaux*. Rapport de stage de Master I, Université d'Angers, 24 p.

GAUDEMER B. & COURANT S., 2010. Synthèse des dénombrements d'oiseaux d'eau réalisés à la mi-janvier en Anjou. Période 2002-2010. *Crex*, 11 : 53-65.

GAUDEMER B., THARRAULT J., 2008. Répartition du Castor d'Europe (*Castor fiber* Linnaeus 1758) (Mammifères - Rongeurs - Castoridae) dans le département de Maine-et-Loire. *Anjou Nature*, 2 : 5-10.

HALLIGON F., BEAUDOIN J.-C., FOSSÉ A., 2008. Nidification de la Spatule blanche *Platalea leucorodia* au lac de Maine, Angers-Bouchemaine, Maine-et-Loire. *Crex*, 10 : 67-71.

HYDRO CONCEPT, 2010. *Étude préalable à la restauration et à l'entretien des milieux humides et du réseau hydrographique des Basses Vallées Angevines. Phase 1 : diagnostic. 2010.* Hydro concept/Conseil général de Maine-et-Loire, 109 + annexes.

HYDRO CONCEPT, 2011. *Étude préalable à la restauration et à l'entretien des milieux humides et du réseau hydrographique des Basses Vallées Angevines. Phase 2 : étude préalable au plan de gestion des milieux aquatiques. Définition du programme d'action. 2010-2011.* Hydro concept/Angers Loire Métropole/Conseil général de Maine-et-Loire, 106 + annexes.

JOHANET A., 2004. *Suivi de la reproduction des passereaux prairiaux des Basses Vallées Angevines*. Rapport de stage de Maîtrise. Université d'Angers/LPO Anjou, 35 p. + annexes.

MOURGAUD G, LEBLANC F., 2000. Évolution des effectifs de Râle des genêts *Crex crex* en Maine-et-Loire au cours des années quatre-vingt et quatre-vingt-dix. *Crex*, 5 : 55-62.

MOURGAUD G., LOIR O., 1995. *Rapport annuel 1995, passage prénuptial et nidification dans les Basses Vallées Angevines (Maine-et-Loire)*. LPO Anjou, 31 p.

MOURGAUD G., LOIR O., 1997. Aspect de la biologie du Râle des genêts *Crex crex* dans les Basses Vallées Angevines en 1993 et 1994. *Crex*, 2 : 47-50.

NOËL F., 2003. Étude de l'avifaune nicheuse des prairies inondables de fauche dans les Basses Vallées Angevines. *Crex*, 7 : 53-58.

NOËL F., 2003. Suivi de la migration des oiseaux d'eau dans les Basses Vallées Angevines au printemps 1997. *Crex*, 7 : 59-63.

NOËL F., 2003. *Programme Loire nature, Basses vallées Angevines. Rapport scientifique année 2003*. Loire Nature/LPO Anjou, 27 p. + annexes.

NOËL F., 2006. *Programme Loire nature, Basses vallées Angevines. Rapport scientifique année 2006*. Loire Nature/LPO Anjou, 18 p.

NOËL F., 2010. Évolution récente des populations de Courlis cendré *Numenius arquata* en Anjou. *Crex*, 11 : 21-26.

NOËL F., BRAUD S., MOURGAUD G., 2005. Étude du peuplement arachnologique des Basses Vallées Angevines par la méthode des pots-piège. *Anjou-Nature*, 1 : 83-91.

NOËL F., SÉCHET E., 2008. Étude du peuplement orthoptérique des Basses Vallées Angevines par la méthode du biocénomètre. *Anjou-Nature*, 2 : 47-58.

VILLENAVE-CHASSET J., 2008. L'île Saint-Aubin (Angers) est-elle un site de reproduction pour *Ophiogomphus cecilia* (Geoffroy in Fourcroy, 1785) et *Gomphus flavipes* (Charpentier, 1825) ? (Odonata - Anisoptera – Gomphidae). *Anjou Nature*, 2 : 43-46.

VILLENAVE J., CLOUPEAU R., 2003. Première donnée d'*Ophiogomphus cecilia* sur les berges de la Mayenne dans le département de Maine-et-Loire. Martinia, 19 (2) : 51-55.

- ***Sites Internet :***

Site sur les Basses Vallées Angevines : http://bassesvalleesangevines.n2000.fr/accueil

Site national sur le Râle des genêts : http://www.rale-genet.lpo.fr/contenu/,rale-des-genets,1 ; page spécifique consacré aux Basses Vallées Angevines : http://www.rale-genet.lpo.fr/contenu/,quelles-actions-engagees,107